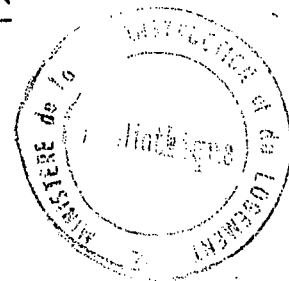


AVRIL 1959
MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION



COLLECTION

BULLETIN STATISTIQUE

AVRIL 1959
MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

MARS 1959

10906

D E F I N I T I O N S

"Logement autorisé"

Logement projeté ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire et ayant reçu un avis favorable du Service technique compétent.

"Logement ayant bénéficié d'un prêt spécial du Crédit Foncier"

Logement pour lequel une demande de prêt spécial à la construction a été présentée au Service du Crédit Foncier et ayant fait l'objet d'une décision d'octroi de prêt par la Commission compétente.

"Pièce d'habitation"

Pièce principale ayant plus de 6m², y compris la cuisine lorsque celle-ci a une surface égale et supérieure à 12 m². Les pièces de service et de circulation (cuisine de moins de 12 m², salle de bains, W.C., entrée, dégagement, buanderie, etc...) ne sont pas comptées comme pièces d'habitation.

"Surface habitable"

Surface de plancher construite, sous déduction de l'espace occupé par les murs, cloisons, emmarchements et trémies d'escalier, gaines, embrasures de portes et fenêtres n'excédant pas 0,30 m. de profondeur.

La surface habitable comprend donc, en plus des pièces d'habitation, les pièces de service et de circulation.

- L E G E N D E -

()

Nombre provisoire.

...

Renseignement non parvenu.

///

Il ne saurait être question d'inscrire un nombre en raison de la nature des choses.

*

Chiffre rectifié.

-

Résultat nul.



S O M M A I R E

(Mars 1959)

VARIETES STATISTIQUES

	<u>Pages</u>
I - Mise à jour des annexes statistiques à l'étude semestrielle de la Conjoncture	I à IV
1°) Prêts du Crédit Foncier - 2°) Primes à la Construction - 3°) Permis de Construire.	
II - Résultats du dépouillement du fichier central des mal logés tenu par le Service Départemental du Logement (Préfecture de la Seine)	V à X
III - Statistiques Régionales trimestrielles de Risques bancaires	XI à XV
IV - Les variations de structure de l'appareil commercial français en 1958	XVII à XXI
V - Succursalisme et Succursales d'alimentation	XXIII à XXXII
VI - Construction de Logement en Europe (travaux autorisés, commencés, en cours et achevés)	XXXIII à XXXVIII
VII - Logements possédant l'électricité, l'eau courante et une salle de bain - (Statistiques de base de 12 pays européens)	XXXIX
VIII - Production Industrielle en Europe Occidentale	XLI
IX - Emploi et heures ouvrées dans l'industrie de l'Europe Occidentale	XLIII & XLIV
X - Prix et salaires dans certains pays d'Europe	XLV & XLVI

**STATISTIQUES MENSUELLES
ET TRIMESTRIELLES**

Pages

MAIN D'OEUVRE

- Chômeurs - Offres et Demandes d'emploi non satisfaites 1
- Immigration de travailleurs permanents 2
- Indice du nombre d'heures ouvriers effectuées { 3
- Indice brut du salaire horaire moyen

ETABLISSEMENTS

- Faillites et Liquidations Judiciaires 4

PRODUCTION

- Indice de la Production Industrielle 5
- Production de matériaux de construction 6

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION - FINANCEMENT

- Permis de Construire 7
- Prêts du Crédit Foncier (nombre de logements correspondant aux prêts accordés) 8 à 10

PRIX

- Prestations versées au titre des allocations familiales 11
- Indice du coût de la construction 13
- Indices Généraux des Prix 14
- Prix de Gros en France 15

RESULTATS DEPARTEMENTAUX

- Nombre de logements ayant obtenu le Permis de Construire 17 à 20

- Nombre de logements autorisés au cours du 4ème trimestre 1958 répartis en "Constructions nouvelles" et "Reconstructions"	21 à 24
- Permis de Construire - Année 1957 - Nombre de logements autorisés, selon le matériau de gros-œuvre et le type de construction	25 à 47
- Permis de Construire - Nombre de logements autorisés selon le nombre de pièces, dans les villes et agglomérations urbaines, de plus de 50.000 habitants; dans les autres agglomérations urbaines; dans les communes rurales pour les 9 premiers mois de 1958	49 à 64
- Nombre de logements primés par décision provisoire	65
- Nombre de logements achevés de 1945 à fin 1958 (constructions nouvelles - Reconstructions - Ensemble)	67 & 68
- Nombre de logements terminés, par Secteur de la construction, en 1958	69 à 72
- Demandes et Offres d'emploi non satisfaites (comparaison 1° trimestre 58 et 1° trimestre 1959)	73 à 76

BIBLIOGRAPHIE
COMPTE RENDUS DE CONFÉRENCES
ET COMMUNIQUÉS

- Bibliographie	1
- Conférence interafricaine sur le logement et l'urbanisme à NAIROBI	4
- Communiqués	5 & 6



VARIETES STATISTIQUES



I - EXTRAITS DES ANNEXES STATISTIQUES
A L'ETUDE SEMESTRIELLE DE LA CONJONCTURE(I)

1° PRETS DU CREDIT FONCIER
Nature des prêts accordés et des constructions correspondantes
(Ensemble des constructions)

Sources: Crédit foncier, I.N.S.E.E.

DESIGNATION	Années						
	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Nombre de prêts accordés (en milliers).....	28,4	31,0	58,5	55,5	54,2	45,7	36,1
Montant total des prêts accordés (en milliards de francs).....	72	93	185	217	233	210	204
Montant total des devis initiaux (1) en milliards de francs).....	132	160	285	314	337	300	306
Nombre de logements créés (en milliers).....	36,7	48,9	107,3	126,4	128,6	113,8	111
Nombre total de pièces créées (2) (3) (en milliers)	142,5	185,5	408,3	485,6	495,6	439,9	417
Surface habitable totale créée(3)(en millions de mètres carrés).....	3,12	3,86	7,66	8,91	9,10	7,87	7,4

NOTA - Les résultats détaillés correspondant aux années 1951 à 1953 ont été publiés en supplément trimestriel au Bulletin mensuel de statistique.

- (1) Devis ne comprenant pas le prix d'acquisition du terrain ni les frais de viabilité.
- (2) Les cuisines familiales sont comptées comme pièces.
- (3) Y compris celles correspondant à des constructions ne donnant pas lieu à création de logements (agrandissement...).

(I) Dernière édition des "Avis et Rapports du Conseil Economique".

2° PRIMES A LA CONSTRUCTION

Source : Ministère de la Construction

DESIGNATION	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une décision provisoire de prime (1)....	11.155	66.530	70.994	109.285	178.203	197.332	211.000	167.000	173.700
Dont primes à 1.000Fr.....	"	"	"	22.042	76.059	92.968	108.572	91.805	90.670
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une décision définitive de prime (1)....	106	6.039	20.346	30.808	52.806	82.834	107.591	127.815	138.920
Dont primes à 1.000Fr.....	"	"	"	91	6.381	27.513	46.500	65.262	70.850
Montant total des primes payées par le Crédit Foncier (millions de francs).....	"	"	655	1.757	3.720	7.269	12.507	18.983	26.000

(1) Ces chiffres s'entendent annulations non déduites.

3° PERMIS DE CONSTRUIRE

(Moyenne trimestrielle)

Sources : Ministère de la Construction, I.N.S.E.E.

DESIGNATION	UNITE	1954	1955	1956	1957	1 9 5 8 (Résultats trimestriels)			
						1°tr.	2°tr.	3°tr.	4°tr.
NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISES									
France entière.....	Logt.	69.767	73.192	88.439	83.602	75.210	92.071	81.261	96.844
Dont : reconstructions.....	-	10.389	7.573	4.874	2.702	1.629	1.627	2.009	2.704
Dont : constructions neuves.....	-	59.378	65.619	83.565	80.899	73.581	90.444	79.252	94.140
Seine (ensemble du département)..	-	7.663	10.815	12.193	10.028	9.267	11.102	8.042	15.328
Seine-et-Oise(ensemble du département).....	-	6.367	6.671	6.803	7.792	10.840	8.799	8.120	10.884
DIMENSIONS MOYENNES									
Nombre moyen de pièces d'habitation par logement (a) (b).....	Pièce	"	"	3,6	3,6	3,6	3,5	3,6	3,5
Surface habitable par logement (a) (c).....	M2	"	"	64	66	66	64	65	64
REPARTITION DES LOGEMENTS AUTORISES SELON LE NOMBRE DE PIECES D'HABITATION (b) (a)..									
Logements d'une pièce.....	%	"	"	3	3	4	4	4	4
Logements de deux pièces.....	-	"	"	14	11	12	14	13	12
Logements de trois pièces.....	-	"	"	33	32	32,5	32	32	33
Logements de quatre pièces.....	-	"	"	32	35	34	33	34	35
Logements de cinq pièces.....	-	"	"	14	15	13,5	14	14	13
Logements de six pièces et plus..	-	"	"	4	4	4	3	3	3
ENSEMBLE.....	-	"	"	100	100	100	100	100	100

3° PERMIS DE CONSTRUIRE (suite)

(Moyenne trimestrielle)

Sources : Ministère de la Construction, I.N.S.E.E.

DESIGNATION	UNITE	1954	1955	1956	1957	1958 (Résultats trimestriels)			
						1°tr.	2°tr.	3°tr.	4°tr.
REPARTITION DES LOGEMENTS AUTORISES SELON LA CATEGORIE D'AGGLOMERATION									
Agglomération et zone suburbaine de Paris.....	%	"	"	20	20	24	20	18	26,5
Agglomération de 200.000 à 999.999 habitants.....	-	"	"	15	15	13	12	11	16
Agglomération de 100.000 à 199.999 habitants.....	-	"	"	7	7	7	9	12	7
Agglomération de 50.000 à 99.999 habitants.....	-	"	"	8	8	6,5	8	10	7
Agglomération de 20.000 à 49.999 habitants.....	-	"	"	12	11	9	12,5	11	10
Agglomération de 10.000 à 19.999 habitants.....	-	"	"	7	6,5	6	6	8	6
Agglomération de 5.000 à 9.999 habitants.....	-	"	"	7	7	6	6	5	4,5
Agglomération de 2.000 à 4.999 habitants.....	-	"	"	6	6	7,5	7	6	6
Unités rurales (d).....	-	"	"	18	19,5	21	19,5	19	17
ENSEMBLE.....	-	"	"	100	100	100	100	100	100

- (a) La France entière (sauf Seine jusqu'au deuxième trimestre 1956 inclus).
- (b) Pièce principale ayant plus de 6 m², y compris éventuellement la cuisine lorsque celle-ci a une surface habitable supérieure à 12m². Les pièces annexes (salle de bains, W.C., couloir, buanderie, etc) ne sont pas comptées comme pièces d'habitation.
- (c) Surface de plancher construite, sous déduction de l'espace occupé par les murs, cloisons, emmarchements et trémies d'escalier, gaines, embrasures de portes et fenêtres n'excédant pas 0,30 m de profondeur.
- (d) Communes de moins de 2.000 habitants agglomérées au chef-lieu, non comprises dans une agglomération urbaine.

II -

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DU FICHER CENTRAL DES MAL LOGES (TENU PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL DU LO- GEMENT, DIRECTION DE L'HABITATION ET DU CONTROLE, A LA PREFECTURE DE LA SEINE (SITUATION AU 1/10/58)
--

Le tableau I présente la statistique des foyers d'après la composition de la famille, par rapport au nombre total de demandes (Paris + Banlieue + Divers). Le pourcentage maximum de demandes correspond pour Paris aux ménages avec un enfant (58%), alors qu'en banlieue le pourcentage est sensiblement le même, quelle que soit la composition de la famille.

Le tableau II concerne le mode d'occupation du logement selon la nature du local (hôtels, sous-location, locations, etc ...) et sa situation (Paris, banlieue ou divers). Les personnes vivant en location (35%), chez les parents (20%), à l'hôtel (10%) ou chez des amis (10%) représentent les plus forts pourcentages.

Le tableau III a trait à l'ancienneté dans la région parisienne avant 1953 et depuis 1953. Les pourcentages maxima correspondent à Paris.

Le tableau IV ventile les demandes relatives aux éléments de confort : cuisine, W.C., eau, gaz et électricité. Ce dernier élément vient partout largement en tête.

Le tableau V donne la répartition, par nombre d'enfants, des familles vivant en hôtel ou en sous-location. Les plus forts pourcentages de demandes et d'occupants correspondent aux ménages sans enfant ou avec 1 ou 2 enfants ; les ménages de 4, 5 enfants et plus représentent un faible pourcentage.

Le tableau VI présente la répartition par nombre de pièces des familles vivant en hôtel ou en sous-location ; celles vivant dans un local d'une pièce sont de loin, proportionnellement et absolument, les plus nombreuses.

(1) Ce fichier est établi avec les demandes reçues, il ne correspond donc pas à un inventaire exhaustif des mal logés.

T A B L E A U I

Statistique des Foyers
d'après la composition de la Famille

Unité : Foyer

Composition de la Famille	Totaux		Paris		Banlieue		Divers	
	Nombre de demandes	%	Nombre de demandes	%	Nbre de deman- des	%	Nbre de deman- des	%
Sans enfant.....	59.324	100%	33.365	56%	22.726	39%	3.233	5%
Avec 1 enfant.....	61.580	100%	35.494	58%	22.085	36%	4.001	6%
Avec 2 enfants.....	48.291	100%	25.636	53%	18.798	39%	3.857	8%
Avec 3 enfants.....	26.356	100%	13.776	52%	10.170	39%	2.410	9%
Avec 4 enfants.....	12.164	100%	6.210	51%	4.657	38%	1.297	11%
5 enfants et plus...	10.078	100%	4.976	49%	3.909	39%	1.193	12%
TOTAUX.....	217.793		119.457	100%	82.345	100%	15.991	100%

T A B L E A U II

Mode d'occupation du logement

Unité : nombre et %

Nature du local	Paris		Banlieue		Divers		Ensemble des demandes		Occupants		Enfants	
	Nombre de demandes	%	Nombre de demandes	%	Nombre de demandes	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non habitable....	949	1%	2.067	2%	360	2%	3.376	2%	12.500	2%	6.061	2%
Hebergement.....	881	1%	700	1%	217	1%	1.798	1%	5.698	1%	3.644	1%
Hôtels.....	19.868	17%	8.919	11%	837	5%	29.624	13%	84.654	10%	42.633	12%
Sous-Location....	13.018	11%	6.318	8%	1.765	11%	21.101	10%	65.401	8%	29.030	9%
Réquisitions.....	3.483	3%	2.272	3%	186	1%	5.941	3%	24.327	3%	12.853	4%
Chez des Parents.	14.520	12%	16.106	20%	2.604	16%	33.230	15%	162.734	20%	37.043	11%
Chez des Amis....	10.276	8%	8.973	11%	2.016	13%	21.265	10%	82.958	10%	27.743	8%
Locations.....	41.726	35%	29.219	35%	5.843	37%	76.788	35%	287.858	35%	141.931	41%
Local de fonction	9.739	8%	5.109	6%	1.195	8%	16.043	7%	56.481	7%	28.398	8%
Propriétaires....	2.625	2%	1.262	1%	481	3%	4.368	2%	16.178	2%	7.766	2%
Non spécifié.....	2.372	2%	1.400	2%	487	3%	4.259	2%	13.664	2%	7.507	2%
Totaux....	119.457	100%	82.345	100%	15.991	100%	217.793	100%	812.453	100%	344.689	100%

T A B L E A U IIIAncienneté dans la Région Parisienne

Unité : nombre et %

Domicile	Avant 1953		Depuis 1953	
	Nombre	%	Nombre	%
Paris.....	96.984	54%	22.473	58%
Banlieue.....	69.170	39%	13.175	34%
Divers.....	12.646	7%	3.345	8%
TOTAUX.....	178.800	100%	38.993	100%

T A B L E A U IVEléments de confort

Unité : nombre et %

Domicile	Total des demandes	Cuisine		W.C.		Eau		Gaz		Electricité	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Paris.....	119.457	65.325	55%	19.207	16%	83.600	70%	79.413	66%	111.172	93%
Banlieue.....	82.345	55.095	67%	13.409	16%	61.621	75%	47.963	58%	75.546	92%
Divers.....	15.991	11.535	72%	3.556	22%	11.510	72%	7.868	49%	14.334	90%

T A B L E A U V

Répartition par nombre d'enfants
des familles vivant en Hôtel ou en sous-location

Unité : Nombre et %

Nombre d'Enfants	Hôtels				Sous-location			
	Demandes		Occupants		Demandes		Occupants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sans enfant.....	9.860	33 %	17.318	20 %	6.886	33 %	12.315	19 %
Avec 1 enfant.....	8.331	28 %	21.447	25 %	6.305	30 %	17.527	27 %
Avec 2 enfants.....	5.459	19 %	18.233	22 %	4.109	19 %	15.523	23 %
Avec 3 enfants.....	3.031	10 %	12.266	15 %	2.072	10 %	9.586	15 %
Avec 4 enfants.....	1.510	5 %	7.078	8 %	972	5 %	5.326	8 %
5 enfants et plus.....	1.433	5 %	8.312	10 %	757	3 %	5.324	8 %
Totaux.....	29.624	100 %	84.654	100 %	21.101	100 %	65.401	100 %

T A B L E A U VI

Répartition par nombre de pièces
des familles vivant en hôtel ou en sous-location

Unité : nombre et %

Nombre de pièces	Hôtels				Sous-location			
	Demandes		Occupants		Demandes		Occupants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non spécifié	451	1%	1.281	2%	722	3%	1.958	3%
1 pièce	27.182	92%	74.908	88%	13.988	66%	38.277	59%
2 pièces	1.752	6%	7.409	9%	4.554	22%	16.648	25%
3 pièces et plus	239	1%	1.056	1%	1.837	9%	8.518	13%
Totaux	29.624	100%	84.654	100%	21.101	100%	65.401	100%

III - STATISTIQUES REGIONALES TRIMESTRIELLES DE RISQUES BANCAIRES

(Source : Bulletins Régionaux de l'I.N.S.E.E.)

En exécution d'une décision du Conseil National du Crédit, la Banque de France centralise à son siège social (Service Central des Risques), depuis le 1er Avril 1946, les déclarations de crédits bancaires reçues par les divers établissements de Paris et de Province (Bureaux locaux de risques).

Les statistiques des utilisations de crédits ainsi recensées sont publiées et commentées depuis cette date dans les rapports trimestriels et annuels du Conseil National du Crédit. A la suite d'un accord intervenu avec la Banque de France, elles font, en outre, désormais, l'objet d'un regroupement et d'une publication à l'échelon des circonscriptions régionales de l'I.N.S.E.E.

Il paraît nécessaire de décrire sommairement les modalités du recensement et d'en indiquer l'intérêt et la portée.

1°) Modalités de centralisation des déclarations de risques bancaires.

- Dans la première quinzaine de chaque mois, les banques et établissements financiers déclarent à la Banque de France, pour chaque bénéficiaire, les crédits ouverts et les crédits utilisés au dernier jour du mois précédent.

Toutefois, ne sont pas soumis à déclaration les crédits qui n'atteignent pas, en province, pour un même bénéficiaire :

- 5 millions de francs pour les escomptes d'effets commerciaux et les crédits garantis par la Caisse des Marchés,
- 2 millions de francs pour les autres crédits (crédits à moyen terme, autres crédits mobilisables, crédits non mobilisables).

A Paris, pour les deux catégories ci-dessus, les minimums de déclaration sont fixés respectivement à 10 millions et 5 millions de francs.

- Toutes les déclarations sont centralisées à la Banque de France, par le Service Central des Risques, qui établit un bulletin individuel par bénéficiaire. Ce bulletin ne porte que l'indication du montant global, par catégorie de crédit, des risques déclarés au nom d'une même entreprise, sans mention ni du nom, ni du nombre des établissements déclarants. Un exemplaire de ce bulletin est remis à chacun des établissements déclarants.

2°) Intérêt et portée des recensements.

Cet intérêt est double.

- Les banques et les établissements financiers sont informés du montant total des risques recensés au nom de chacun des clients pour lesquels ils effectuent des déclarations.
- Les autorités monétaires sont en mesure de suivre l'évolution des crédits recensés.

Le Service Central des Risques recense actuellement des crédits au nom de 120.000 bénéficiaires environ. Le montant des crédits recensés représente un peu plus de 80% des crédits effectivement utilisés.

Le Bureau local de recensement d'un crédit étant celui du domicile ou du siège social d'un bénéficiaire, les statistiques d'utilisation de crédits publiées ci-après pour chacune des circonscriptions régionales de l'I.N.S.E.E. concernent seulement les entreprises dont le siège est situé dans cette circonscription ; elles ne rendent donc pas compte des crédits utilisés par les firmes qui, bien qu'y exerçant une activité ou y ayant un établissement, n'y possèdent pas leur siège social.

Crédits bancaires recensés à la fin du 3^e trimestre 1958 à
l'échelon des circonscriptions régionales de l'I.N.S.E.E.
pour la branche d'activité " Bâtiment, Travaux Publics "

Source : Banque de France

Unité : milliard de F.

Circonscriptions	Bâtiment et Travaux Publics			Total des différentes branches d'activité	Rapport (4)/(5) en %
	Effets commerciaux	Autres crédits	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
REGION DE PARIS - (Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise)	29,70	112,97	142,67	3.231,42	4,42%
REGION DE BORDEAUX - (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées)	1,70	2,67	4,37	77,60	5,63%
REGION DE CLERMONT-FERRAND - (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)	0,65	1,28	1,93	31,58	6,11%
REGION DE DIJON - (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire de Belfort)	2,38	3,19	5,57	99,30	5,61%
REGION DE LILLE - (Nord, Pas-de-Calais)	4,79	6,43	11,22	216,97	5,17%
REGION DE LIMOGES - (Corrèze, Creuse, Dordogne, Indre Haute-Vienne)	0,74	1,84	2,58	33,35	7,74%

Source : Banque de France

Unité : milliard de Fr

Circonscriptions	Bâtiment et Travaux Publics			Total des différentes branches d'activité	Rapport (4)/(5) en %
	Effets commerciaux	Autres crédits	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
REGION DE LYON - (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie)	7,16	25,98	33,14	295,29	11,22%
REGION DE MARSEILLE - (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Var, Vaucluse)	3,72	17,17	20,89	174,78	11,95%
REGION DE MONTPELLIER - (Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)
REGION DE NANCY - (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges)
REGION DE NANTES - (Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée)	2,32	4,99	7,31	88,12	8,30%
REGION D'ORLEANS - (Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher)	0,85	1,44	2,29	57,43	3,99%
REGION DE POITIERS - (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne)	0,91	1,58	2,49	39,81	6,25%

Source : Banque de France

Unité : milliard de Fr

Circonscriptions	Bâtiment et Travaux Publics			Total des différentes branches d'activité	Rapport (4)/(5) en %
	Effets commerciaux	Autres crédits	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
REGION DE REIMS (Aisne, Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne)	1,81	1,88	3,69	97,95	3,77 %
REGION DE RENNES (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan)	1,11	4,97	6,08	58,38	10,41 %
REGION DE ROUEN (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime, Somme)	2,45	3,77	6,22	125,42	4,96 %
REGION DE STRASBOURG (Bas-Rhin, Haut-Rhin)	1,83	3,57	5,40	119,66	4,51 %
REGION DE TOULOUSE (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne)	1,34	4,47	5,81	60,46	9,61 %



IV - LES VARIATIONS DE STRUCTURE
DE L'APPAREIL COMMERCIAL FRANCAIS en 1958(1)

L'année 1958, comme les années antérieures, fait apparaître une contraction de l'appareil commercial, les inscriptions étant inférieures de plus de 8.000 aux radiations.

Certes de nombreuses entreprises ont accru leur activité par création de rayons nouveaux, de telle sorte que le nombre des points de vente a légèrement augmenté, mais cette augmentation est inférieure à celle observée en 1957 (1345 contre 3359).

Si l'on effectue la comparaison des résultats bruts pour les quatre dernières années, on enregistre les résultats suivants :

Résultats bruts enregistrés de 1955 à 1958

	Etablissements	Extensions	Total (Points de vente)
1955.....	- 6.038	+ 7.323	+ 1.285
1956.....	- 5.811	+ 6.219	+ 408
1957.....	- 5.373	+ 8.732	+ 3.359
1958.....	- 8.009	+ 9.534	+ 1.345
ENSEMBLE.....	- 25.231	+ 31.628	+ 6.397

(1) Source : Conseil National du Commerce 3, Avenue Pierre 1er de Serbie PARIS 16°

Ainsi, au cours de ces quatre années l'appareil commercial français a enregistré la disparition de plus de 25.000 établissements, compte non tenu des faillites et liquidations judiciaires. Dans le même temps plus de 31.000 exploitations augmentaient le nombre de leurs rayons : en bref, le nombre des points de vente ne s'est accru que d'environ 6.400.

Au cours de l'année 1958 les disparitions ont affecté essentiellement les sociétés de personnes et les entreprises personnelles; seules les sociétés de capitaux marquent une progression, comme d'ailleurs au cours des années antérieures.

Evolution de l'appareil commercial de 1953 à 1958

	1953	1954	1955	1956	1957	1958
<u>POINTS DE VENTE</u>						
Créations.....	57.511	44.751	49.236	45.760	50.618	54.703
Cessations.....	44.912	47.445	48.370	45.733	47.201	53.358
Solde net du nombre des points de vente.....	+ 12.599	- 2.694	+ 866	+ 27	+ 3.359	+ 1.345
Solde net dans l'alimentation....	+ 3.960	- 1.355	+ 797	- 523	+ 267	- 312
Solde net dans le textile.....	+ 1.129	- 1.915	- 2.197	- 1.798	- 1.344	- 1.905
<u>GERANCES LIBRES</u>						
Créations.....	12.183	5.101	5.935	5.888	5.766	7.023
Cessations.....	7.339	8.276	6.160	4.565	3.843	4.121
Accroissement.....	+ 4.844	- 3.175	- 225	+ 1.323	+ 1.923	+ 2.902

Le nombre des inscriptions au cours de l'année 1958 se rapproche de celui de 1953. Le nombre des cessations est également le plus élevé qui ait été enregistré depuis la même époque.

RESULTATS STATISTIQUES GLOBAUX POUR L'ANNEE 1958

Les résultats statistiques globaux pour 1958 se présentent dans le tableau ci-après, en distinguant les deux rubriques :

- A - Créations et Radiations de fonds
 B - Extensions ou radiations d'activité.

	Créations			Radiations			Nouveaux points de vente		
	Seine	Dép.	Total	Seine	Dép.	Total	Seine	Dép.	Total
Commerces.... (A	6.688	29.769	36.457	7.335	36.557	43.892	- 647	-6.788	-7.435
(B	1.447	15.694	17.141	574	7.213	7.787	873	8.481	9.354
Intermédiaires (A	197	686	883	312	1.145	1.457	- 115	- 459	- 574
(B	1. 19	203	222	11	211	222	8	8	0
(A.....	6.885	30.455	37.340	7.647	37.702	45.349	- 762	-7.247	-8.009
Totaux (B.....	1.466	15.897	17.363	585	7.424	8.009	881	8.473	9.354
(Ensemble.	8.351	46.352	54.703	8.232	45.126	53.358	119	1.226	1.345

RESULTATS STATISTIQUES PAR DEPARTEMENTS POUR 1958 (Fonds de commerce)

Les chiffres afférents à chaque département pour l'année 1958 sont indiqués ci-après et pour permettre la comparaison avec l'année antérieure on a inscrit à côté entre parenthèses le résultat de l'année 1957.

1°/ Départements où l'on enregistre une diminution

AIN.....	76 (- 79)	CHER.....	65 (- 20)	HERAULT.....	47 (- 41)
AISNE.....	91 (- 58)	CORREZE.....	45 (- 22)	ILLE-et-VILAINE.	225 (-110)
ALLIER.....	76 (-103)	CORSE.....	37 (+ 57)	INDRE.....	35 (- 37)
ALPES (Basses...)	8 (- 1)	COTE D'OR.....	58 (- 41)	INDRE-et-LOIRE..	28 (- 32)
ALPES-MARITIMES.	13 (+ 19)	COTES-du-NORD..	177 (-146)	ISERE.....	51 (+ 23)
ARDECHE.....	57 (- 47)	CREUSE.....	35 (- 24)	JURA.....	48 (- 43)
ARDENNES.....	70 (- 99)	DORDOGNE.....	41 (- 11)	LANDES.....	80 (- 28)
ARIEGE.....	62 (- 4)	DOUBS.....	42 (- 13)	LOIR-et-CHER....	24 (- 53)
AUBE.....	32 (- 29)	DROME.....	58 (- 30)	LOIRE.....	105 (- 96)
AUDE.....	68 (- 58)	EURE.....	51 (+ 43)	LOIRE (Haute)...	126 (- 89)
AVEYRON.....	79 (- 48)	EURE-et-LOIR...	45 (+ 1)	LOIRE-ATLANTIQUE	146 (- 74)
BELFORT.....	35 (- 57)	FINISTERE.....	49 (- 41)	LOIRET.....	77 (- 72)
CALVADOS.....	42 (- 26)	GARD.....	83 (-136)	LOT.....	131 (- 51)
CANTAL.....	53 (- 19)	GARONNE (Haute)	32 (- 95)	LOT-et-GARONNE..	45 (- 27)
CHARENTE.....	39 (- 76)	GERS.....	11 (- 43)	LOZERE.....	24 (+ 5)
CHARENTE-MARIT.	79 (- 11)	GIRONDE.....	252 (-238)	MAINE-et-LOIRE..	122 (-112)

1°/ Départements où l'on enregistre une diminution (suite)

MANCHE.....	465 (-142)	PUY-de-DOME....	85 (- 42)	SEVRES (Deux)..	29 (- 35)
MARNE.....	152 (-214)	PYRENEES(Basses)	53 (- 54)	SOMME.....	245 (-273)
MARNE (Haute)...	14 (+ 1)	RHIN (Bas).....	48 (- 42)	TARN.....	35 (+ 20)
MAYENNE.....	52 (- 56)	RHONE.....	143 (- 22)	TARN-et-GARONNE	39 (- 25)
MORBIHAN.....	80 (- 72)	SAONE (Haute)..	72 (-140)	VAUCLUSE.....	40 (-111)
NIEVRE.....	24 (- 36)	SAONE-et-LOIRE.	79 (- 96)	VENDEE.....	52 (- 53)
NORD.....	575 (-878)	SARTHE.....	103 (- 70)	VIENNE.....	107 (- 91)
OISE.....	56 (- 17)	SAVOIE.....	62 (+ 19)	VIENNE (Haute).	89 (- 70)
ORNE.....	97 (- 40)	SAVOIE (Haute).	14 (+ 28)	VOSGES.....	107 (109)
PAS-de-CALAIS... 851 (-320)		SEINE MARITIME.	159 (- 46)	YONNE.....	49 (- 43)
		SEINE.....	647 (-435)		

2°/ Départements où l'on enregistre une augmentation

ALPES (Hautes)..	11 (+ 6)	MEUSE.....	12 (+ 31)	PYRENEES ORIENT	2 (+ 42)
BOUCHES-du-RHONE	55 (+156)	MOSELLE.....	34 (+223)	RHIN (Haut)....	48 (+ 50)
MEURTHE-et-MOS..	22 (+ 7)	PYRENEES(Hautes)	48 (+ 75)	SEINE-et-OISE..	173 (+268)
				VAR.....	59 (+ 35)

3°/ Département sans modification

SEINE-et-MARNE	0 (+ 15)
----------------	----------



V - SUCCURSALISME ET SUCCURSALES D'ALIMENTATION (1)

QU'EST-CE QUE LE SUCCURSALISME ?

L'adoption et l'expansion de la forme succursaliste dans le commerce de détail sont des phénomènes relativement récents.

Pratiquement inusité jusque vers le dernier quart du dix-neuvième siècle, le succursalisme commercial représente aujourd'hui l'un des trois "panneaux" principaux du commerce de détail, avec les entreprises à commerce multiples (grands magasins et magasins populaires et les détaillants "indépendants").

Que faut-il entendre par succursalisme ?

Très souvent, dans l'opinion courante, le concept de succursalisme s'identifie aux sociétés d'alimentation exploitant des magasins "multiples".

En réalité, le terme de succursalisme recouvre un domaine commercial plus vaste, où se situent toutes les entreprises possédant plus d'un magasin de vente. Mais, au regard de la fiscalité n'est considérée comme entreprise à succursales, depuis la loi du 10 avril 1954, qu'une entreprise exploitant directement plus de quatre magasins, et comme telle, soumise à un régime de surtaxation.

Au sens large du terme, le succursalisme dépasse donc l'acception commune. Il comprend davantage de petites entreprises que de grandes entreprises : mais il est évident que ces dernières sont l'élément moteur du succursalisme et que leur place dans l'ensemble de celui-ci est prépondérante sinon numériquement, du moins par le volume des affaires.

PANORAMA DU SUCCURSALISME

Le succursalisme commercial intéresse environ vingt-cinq branches de l'activité distributrice, dont sept dans le secteur de l'alimentation et approvisionnement, et dix-huit dans le secteur des autres produits.

(1) Source : "Etude statistique sur le succursalisme dans le Commerce français" - (Conseil National du Commerce).

Les entreprises à succursales représentaient fin 1957, par leurs sièges sociaux et leurs autres établissements, environ 80.500 établissements.

Ces 80.500 établissements se répartissent sommairement comme suit, d'après la nomenclature adoptée par l'I.N.S.E.E. :

Alimentation générale.....	46.500
Matériaux, combustibles, carburants...	8.680
Quincaillerie, machines, véhicules....	6.340
Textiles, habillement, cuirs.....	10.880
Commerces divers (y compris non spécialisés).....	8.100
	<hr/>
Total.....	80.500

Ce dernier chiffre englobe des établissements d'importance très inégale : les uns relèvent de grandes entreprises qui en possèdent plusieurs centaines ou davantage, les autres ne correspondent qu'à des entreprises moyennes ou petites exploitant au plus 4 magasins.

Ainsi est-il permis de tracer une démarcation entre ce que l'on peut appeler le "grand succursalisme" et le "petit succursalisme".

Quelle est, numériquement, leur importance respective ?

L'on doit s'en tenir à l'estimation d'un ordre de grandeur, faute de données absolument rigoureuses sur le petit succursalisme. Néanmoins, les chiffres suivants fournissent une approximation valable.

1.- Grand succursalisme

Nombre de magasins

Maisons d'alimentation et d'approvisionnement.....	22.230
Sociétés laitières vendant au détail.....	1.660
Sociétés coopératives de consommation.....	7.160
Sociétés succursalistes de la chaussure.....	1.050
Maisons de vente d'habillement.....	300
Distribution de carburants et divers (non spécialisés, textiles, etc.).....	4.700
	<hr/>

Total arrondi..... 37.100

2 - Petit succursalismeNombre de magasins

Epicerie alimentation générale, boulangerie, boucherie, poissonnerie.....	15.300
Coopératives de consommation.....	250
Matériaux, combustibles.....	4.600
Quincaillerie, machines, véhicules.....	6.000
Habillement, cuir.....	9.900
Commerces divers.....	7.350
Total.....	43.400

Par rapport à l'ensemble du réseau succursaliste, il apparaît ainsi que le petit succursalisme (2 à 4 magasins) représente près de 54% contre 46% au grand succursalisme.

Pour prendre une vue complète de la physionomie du succursalisme, il convient, en second lieu, d'opérer la ventilation par branches d'activité. La répartition des établissements fait apparaître une prépondérance considérable de la forme succursaliste dans le secteur de l'alimentation (en y incluant la fonction revenant aux produits connexes d'entretien et de ménage) :

<u>Catégories</u>	<u>Nombre des établissements</u>	<u>% du total</u>
Maisons d'alimentation non spécialisées.....	22.300	27,7
Commerces spécialisés.....	15.130	18,7
Sociétés laitières.....	1.660	2,1
Coopératives de consommation.....	7.410	9,2
Total alimentation.....	46.500	57,7
Vente de carburants.....	4.000	5,0
Chaussure.....	1.050	1,3
Habillement, etc.....	10.200	12,7
Commerces divers.....	8.150	10,1
Matériaux, carburants.....	4.600	5,6
Quincaillerie, machines, véhicules.....	6.000	7,5
Total divers.....	34.000	42,2

En schématisant, on peut dire que le succursalisme alimentaire représente 58% et le succursalisme non-alimentaire 42%.

LE "GRAND" SUCCURSALISME DANS LE COMMERCE DE L'ALIMENTATION

Le mouvement succursaliste dans l'alimentation générale porte essentiellement sur l'épicerie, les poissons, les produits laitiers. Mais il convient d'observer que dans la majorité des sociétés, si la vente des produits alimentaires constitue l'activité principale, une part non négligeable dans le total des ventes - allant de 8 à 20% selon les cas - revient à des articles manufacturés divers : produits d'entretien, articles de ménage, vaisselle, verrerie, textiles, mercerie, toilette, etc. Ce sont des magasins d'alimentation et d'approvisionnement pour la consommation familiale, et cette extension d'activité que l'on retrouve chez les coopérateurs aussi bien que chez les succursalistes permet de les ranger dans la classe des commerces "non-spécialisés" - au même titre, d'ailleurs, qu'un assez grand nombre d'épiciers. La réglementation étroite des marges et des prix dans l'alimentation explique également cette tendance à la recherche d'un équilibre grâce à la vente d'articles à marges supérieures.

D'après la ventilation des chiffres d'affaires connus de 1953 à 1956, la vente de ces articles non-alimentaires représentait, en moyenne, 11,5% pour les maisons à succursales et environ 11% pour les coopératives de consommation.

Les trois branches principales de cette forme de succursalisme sont les maisons d'alimentation et d'approvisionnement à succursales (auxquelles on peut annexer les maisons spécialisées dans la vente des boissons), les sociétés laitières vendant au détail et les sociétés coopératives de consommation groupées dans la Fédération nationale (comprenant un assez grand nombre de coopératives d'entreprises et d'administrations qui généralement n'exploitent qu'un magasin ne rentrent pas dans le champ d'action succursaliste).

L'ensemble se décompose en 23.000 établissements du type "capitaliste" pour l'épicerie et les boissons, 1.660 pour les produits laitiers, 7.400 pour les coopératives.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU SUCCURSALISME DANS LE COMMERCE D'ALIMENTATION

L'examen détaillé de la carte du mouvement succursaliste dressée à l'aide de l'excellent recueil publié par la Direction du Commerce Intérieur (supplément n° 7 juillet 1958 à l'enquête statistique permanente) fait apparaître les traits suivants :

1° - L'existence de plusieurs classes de densité avec une prépondérance massive d'une minorité de départements comptant plus de 300 magasins.

35 départements rassemblent de ce fait 21.430 succursales soit 66,6% du total; en bref, un tiers environ des départements rassemble les deux tiers des magasins.

- 2° - 29 de ces départements "riches" en succursales sont situés à l'est d'une ligne allant de l'embouchure de la Seine au delta du Rhône; et sur les 16 départements comptant plus de 500 magasins, un seul (l'Hérault) est situé à l'ouest de cette ligne. Dans la partie est, 13 départements sur 15 sont situés au nord d'une ligne Le Havre-Belfort : le Nord et le Nord-Est de la France sont donc la terre d'élection par excellence du succursalisme.
- 3° - Les départements "pauvres" en succursales (moins de 100) sont, à l'exception de 2 (Hautes et Basses-Alpes) situés entre la Loire et les Pyrénées et principalement au sud du Massif Central qui constitue en quelque sorte, par contraste, le "désert" du succursalisme.
- 4° - Dans l'ensemble, la partie est de la France compte 22.904 magasins sur un total de 32.155, soit 70%. La partie ouest ne présente un assez fort effectif succursaliste que dans la zone côtière atlantique et méditerranéenne.

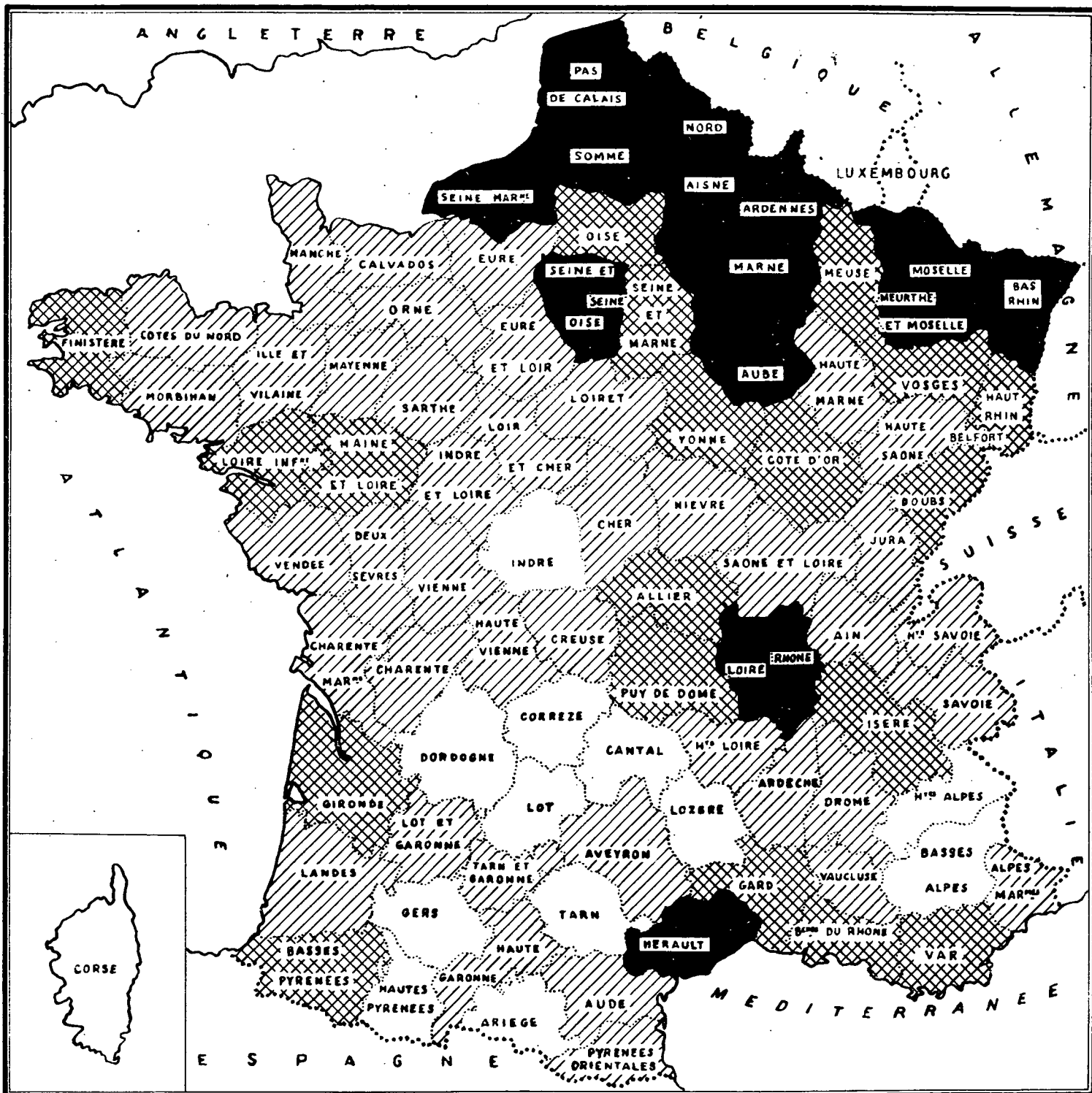
Schématiquement, la répartition générale est la suivante; par rapport à la ligne Le Havre-Clermont-Ferrand-Nîmes.

Densité succursaliste	Nombre de départements		Nombre de magasins	
	Est	Ouest	Est	Ouest
+ 500	15	1	14.125	576
300 à 500	14	5	5.362	2.943
100 à 300	17	25	3.379	4.981
- de 100	2	10	38	751
Total.....	48	41	22.904	9.251



RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES SUCCURSALES D'ALIMENTATION

(Maisons d'alimentation, et coopératives de consommation)



LÉGENDE

- | | | | |
|-----------------------|---|-----------------------|---|
| Plus de 500 magasins |  | de 100 à 300 magasins |  |
| de 300 à 500 magasins |  | moins de 100 magasins |  |



REPARTITION DES SUCCURSALES DE SOCIETES D'ALIMENTATION

(31 décembre 1956)

Nos	DEPARTEMENTS	Total des succursales alimentation	dont :			
			Maisons à succursales	Maisons à suc. (liquides, vins)	Sociétés laitières	Coopératives de consommation
1	AIN	253	237		2	14
2	AISNE	763	492			271
3	ALLIER	303	261			42
4	ALPES (Basses)	18	12			6
5	ALPES (Hautes)	20	19			1
6	ALPES MARITIMES	223	26		166	31
7	ARDECHE	181	128			53
8	ARDENNES	646	503			143
9	ARIEGE	96	79			17
10	AUBE	514	426			88
11	AUDE	275	271			4
12	AVEYRON	177	141			36
13	BOUCHES-du-RHONE	394	317		25	52
14	CALVADOS	191	141			50
15	CANTAL	76	68			8
16	CHARENTE	129	80			49
17	CHARENTE MARITIME	277	143			134
18	CHER	166	137			29

REPARTITION DES SUCCURSALES DE SOCIETES D'ALIMENTATION

(31 décembre 1956)

(suite)

Nos	DEPARTEMENTS	Total des succursales alimentation	dont :			
			Maisons à succursales	Maisons à suc. (liquides, vins)	Sociétés laitières	Coopératives de consommation
19	CORREZE	86	83			3
20	COTE-D'OR	345	265			80
21	COTES-DU-NORD	193	187			6
22	CREUSE	202	55			147
23	CORSE	0	0			0
24	DORDOGNE	80	67			13
25	DOUBS	335	301			34
26	DROME	281	236			45
27	EURE	147	115			32
28	EURE-ET-LOIR	130	103			27
29	FINISTERE	468	345			123
30	GARD	401	304		49	48
31	GARONNE (Haute)	283	274			9
32	GERS	66	63			3
33	GIRONDE	366	308			58
34	HERAULT	576	477		45	54
35	ILLE-ET-VILAINE	218	198			20
36	INDRE	93	51			42
37	INDRE-ET-LOIRE	175	155			20
38	ISERE	419	380		17	22
39	JURA	155	126			29
40	LANDES	145	98			47
41	LOIR-ET-CHER	108	99			9
42	LOIRE	925	790			135

REPARTITION DES SUCCURSALES DE SOCIETES D'ALIMENTATION

(31 décembre 1956)

(suite)

Nos	DEPARTEMENTS	Total des succursales alimentation	dont :			
			Maisons à succursales	Maisons à suc. (liquides, vins)	Sociétés laitières	Coopératives de consommation
43	LOIRE (Haute)	150	157			3
44	LOIRE-ATLANTIQUE	382	326			56
45	LOIRET	161	148			13
46	LOT	51	48			3
47	LOT-ET-GARONNE	125	114			11
48	LOZERE	29	29			0
49	MAINE-ET-LOIRE	391	373			18
50	MANCHE	126	114			12
51	MARNE	906	800			106
52	MARNE (Haute)	250	187			63
53	MAYENNE	104	94			10
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	827	564			263
55	MEUSE	378	206			172
56	MORBIHAN	233	155			78
57	MOSELLE	876	628			248
58	NIEVRE	252	226			26
59	NORD	1.656	826			830
60	OISE	467	303			164
61	ORNE	124	80			44
62	PAS-DE-CALAIS	1.063	779			284
63	PUY-DE-DOME	470	454			16
64	PYRENEES (Basses)	336	233			103
65	PYRENEES (Hautes)	82	80			2
66	PYRENEES ORIENTALES	234	113			121

REPARTITION DES SUCCURSALES DE SOCIETES D'ALIMENTATION

(31 décembre 1956)

(fin)

Nos	DEPARTEMENTS	Total des succursales alimentation	dont :			
			Maisons à succursales	Maisons à suc. (liquides, vins)	Sociétés laitières	Coopératives de consommation
67	RHIN (Bas)	851	400			451
68	RHIN (Haut)	391	214			177
69	RHONE	978	700	35	170	73
70	SAONE (Haute)	236	204			32
71	SAONE-ET-LOIRE	289	262		6	21
72	SARTHE	247	226			21
73	SAVOIE	141	130			11
74	SAVOIE (Haute)	198	156			42
75	SEINE	3.248	1.417	629	939	263
76	SEINE-MARITIME	512	351		11	150
77	SEINE-ET-MARNE	489	369	8		112
78	SEINE-ET-OISE	1.123	727	86	116	194
79	SEVRES (Deux)	150	97			53
80	SOMME	661	426			235
81	TARN	133	92			41
82	TARN-ET-GARONNE	92	77			15
83	VAR	299	93		79	127
84	VAUCLUSE	241	163		36	42
85	VENDEE	176	166			10
86	VIENNE	123	79			44
87	VIENNE (Haute)	155	78			77
88	VOSGES	315	207			108
89	YONNE	355	285			70
90	BELFORT (Territ.)	109	90			19
	TOTAL.....	32.094	22.607	758	1.661	7.068

VI - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN EUROPE
TRAVAUX AUTORISES, COMMENCES, EN COURS (a) ET ACHEVES

Source : Bulletin Trimestriel de Statistiques du Logement et de la
Construction pour l'Europe - Vol.VI, n°3, troisième trimestre 1958

Pays (b)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 7				1 9 5 8			
							I	II	III	IV	I	II	III	
En milliers de logements														
ALLEMAGNE OCCIDENTALE														
autorisés	495,4	574,9	607,4	612,6	554,5	505,2	107,1	131,6	144,1	122,4	104,8	141,3	161,7	
achevés (c)	443,3	514,6	542,8	538,1	560,5	527,8	54,4	80,8	121,7	236,4	43,0	63,3	114,0	
DANEMARK														
commencés	20,1	20,2	20,3	16,3	18,7	18,6	4,9	6,1	4,6	3,0	3,4	7,0	5,5	
en cours	20,6	22,6	23,4	19,8	22,1	17,6	21,8	23,0	20,8	17,6	16,7	20,2	21,1	
achevés	16,2	18,2	19,5	19,9	16,4	23,0	5,1	5,0	6,7	6,2	4,3	3,5	4,6	
ESPAGNE														
autorisés	63,9	17,8	16,0	15,6	14,5	23,2	16,8	...	
achevés	19,6	20,7	26,9	32,5	35,9	29,6	8,0	6,6	7,6	7,4	7,3	7,1	...	
FINLANDE														
autorisés	31,4	36,5	39,7	35,8	33,8	29,8	6,2	8,4	7,9	7,3	4,7	8,0	...	
achevés	31,7	29,6	32,2	33,2	30,5	32,7	6,4	5,0	8,8	12,5	4,9	4,8	...	
FRANCE X														
autorisés	128,5	184,5	279,1	292,8	353,8	334,4	76,9	89,2	85,4	82,9	75,2	92,1	81,4	
commencés	...	191,8	249,0	282,4	320,9	305,6	...	155,0	...	150,6	...	147,8	...	
en cours (d)	394,7	467,0	510,0	580,0	580,0	...	603,0	...	
achevés	83,9	115,5	162,0	210,1	236,3	273,7	...	121,0	...	152,7	...	132,1	...	

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN EUROPE
TRAVAUX AUTORISES, COMMENCES, EN COURS (a) ET ACHEVES

Source : Bulletin Trimestriel de Statistiques du Logement et de la
Construction pour l'Europe - Vol. VI, n°3, troisième trimestre 1958.

Pays (b)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 7				1 9 5 8		
							I	II	III	IV	I	II	III
En milliers de logements													
HONGRIE achevés	16,7	16,8	27,2	31,5	25,5	51,3	6,0	9,8	11,0	24,5	3,1	8,5	11,0
IRLANDE autorisés commencés en cours achevés	1,3	1,2	1,2	1,1
	1,1	1,3	1,0	1,1
	13,0	11,9	10,5	9,0	10,1	8,0	2,7	2,3	1,8	3,0	4,5	4,2	4,4
										1,3	1,6	1,3	0,9
ITALIE autorisés achevés	134,6	172,3	207,0	215,7	213,2	248,8	62,0	63,3	56,2	67,3	62,6	61,5	59,0
	70,1	87,7	104,7	130,6	144,5	175,1	42,5	43,2	41,6	47,8	41,6	41,2	40,5
NORVEGE autorisés commencés en cours achevés	33,5	39,7	33,4	27,3	23,2	31,1	4,6	12,9	8,2	5,3	4,8	6,6	7,2
	33,8	38,4	35,7	29,3	22,2	29,6	3,0	10,2	9,9	6,5	3,4	7,0	8,5
	26,7	29,8	30,0	26,9	21,9	24,8	19,1	23,4	26,9	24,8	22,7	23,4	26,1
	32,7	35,1	35,4	32,1	27,3	26,5	5,9	5,8	6,7	8,4	5,5	6,2	5,8
PAYS-BAS autorisés commencés en cours achevés	63,7	66,5	61,1	69,2	85,5	80,8	21,2	21,9	20,4	17,3	13,6	23,0	22,0
	69,4	77,2	61,3	76,4	86,4	84,8	23,3	25,3	20,3	15,8	14,6	24,1	25,6
	51,3	68,5	60,7	76,1	94,0	90,1	98,0	101,3	100,5	90,1	84,3	85,2	90,1
	54,6	59,6	68,5	60,8	68,3	88,4	19,2	21,9	21,1	26,2	20,1	23,2	20,7

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN EUROPE
TRAVAUX AUTORISES, COMMENCES, EN COURS (a) ET ACHEVES

Source : Bulletin Trimestriel de Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe - Vol. VI, n°3, troisième trimestre 1958.

Pays (b)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 7				1 9 5 8			
							I	II	III	IV	I	II	III	
En milliers de logements														
PORTUGAL														
achevés	14,6	16,9	17,0	18,8	21,7	23,0	5,0	5,7	6,4	5,9	5,5	7,3
ROYAUME-UNI														
commencés	302,2	354,9	337,0	320,0	285,0	231,2	64,6	80,8	74,1	61,7	56,8	74,2	66,4	...
en cours	287,7	315,8	298,6	294,2	271,5	245,2	258,4	261,0	261,5	245,2	235,3	239,7	236,8	...
achevés	248,3	326,8	354,1	324,4	307,7	307,6	77,7	78,2	73,6	78,0	66,7	69,5	69,6	...
SUEDE														
commencés	49,4	60,8	59,3	58,6	59,8	65,3	8,8	15,9	18,8	21,8	5,8	20,6	25,4	...
en cours	66,8	54,1	57,0	64,2	66,8	58,2	64,7	77,8	...
achevés	44,7	51,9	58,2	57,0	56,9	64,1	20,4	13,0	11,6	19,1	14,4	14,1	12,3	...
SUISSE														
Quarante-deux villes:														
autorisés	14,8	19,4	21,4	23,2	18,1	14,5	3,2	4,0	4,7	2,5	2,8	4,8	4,9	...
en cours	10,1	13,7	16,1	15,7	16,1	10,5	...	13,3	...	10,5	...	12,7
achevés	14,4	14,6	16,5	16,9	16,6	18,5	3,8	5,2	4,6	4,9	3,2	2,2	3,4	...
Grandes communes (e)														
autorisés	25,0	33,3	41,2	40,5	33,2	26,0	14,0			12,0		13,1
en cours	14,1	20,2	24,4	24,5	23,2	14,8	19,9			14,8		18,3
achevés	22,9	24,2	29,4	31,8	31,7	31,5	15,2			16,3		8,9

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN EUROPE
TRAVAUX AUTORISES, COMMENCEES, EN COURS (a) ET ACHEVES

Source : Bulletin Trimestriel de Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe - Vol. VI, n°3, troisième trimestre 1958.

Pays (b)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 7				1 9 5 8			
							I	II	III	IV	I	II	III	
En milliers de logements														
TCHECOSLOVAQUIE														
Commencés	55,2	5,8	21,9	16,6	10,9	9,6	23,5	25,9	
en cours	70,2	78,6	84,8	83,3	70,2	75,9	85,4	98,1	
achevés	39,3	39,0	38,2	50,6	63,7	64,3	5,0	16,0	18,5	24,8	4,0	14,0	13,1	
TURQUIE														
autorisés	54,2	58,5	53,4	52,6	8,9	16,2	16,8	11,7	12,0	

- (a) Situation à la fin de la période.
- (b) Les chiffres pour les pays suivants ne se rapportent pas au total de la construction de logements mais aux pourcentages approximatifs indiqués entre parenthèses : Danemark (82 à 95), Espagne (30), Irlande (90 à 95), Italie (60), Pays-Bas (17), Portugal (70), Royaume-Uni (99), Suède (99), Suisse : les 42 villes (50), les grandes communes (80), Turquie (...).
- (c) Les chiffres annuels sont plus élevés que les totaux des données trimestrielles car ils comprennent tous les logements non enregistrés au cours des trimestres.
- (d) Les chiffres comprennent probablement un certain nombre de logements autorisés mais qui effectivement n'ont pas été mis en chantier et dont la construction n'est pas en cours.
- (e) Y compris les 42 villes.

X Données complémentaires provisoires (en milliers) concernant la France : Logements autorisés au cours du 4^e trimestre 1958 : 96,9 - Logements commencés au cours du 2^e semestre 1958 : 153,7 - Logements en cours à la fin du 2^e semestre 1958 : 598,1 - Logements achevés au cours du 2^e semestre 1958 : 158,2.

Observations spéciales sur le champ des statistiques relatives aux chiffres figurant dans le tableau

- Allemagne occidentale environ 1,5% des logements achevés, correspondant à environ 8.000 logements par an, n'ont pas conduit à la création de nouveaux logements. Ils se rapportent plutôt à des divisions et agrandissements de logements déjà existants.
- Danemark territoire de la capitale, villes de province avec leurs faubourgs, ainsi que quatre-vingt-cinq communes rurales.
- Espagne soixante-six grandes communes, soit les chefs-lieux des provinces, les municipalités comptant plus de 20.000 habitants et certaines agglomérations dont on estime qu'elles comptent plus de 10.000 habitants.
- Finlande les chiffres se rapportent aux logements construits dans l'ensemble du pays.
- Irlande seulement logements construits par les collectivités locales et les particuliers en vertu d'un programme de logement subventionné par l'Etat.
- Italie grandes communes et chefs-lieux des provinces comptant au moins 20.000 habitants.
- 1952 et 1953 : les chiffres pour ces deux années ne comprennent pas les logements se trouvant dans des immeubles non résidentiels et qui, dans les années ultérieures, représentent environ 0,5 % de toute la construction de logements.
- Pays-Bas les chiffres ne comprennent pas les transformations qui, pour les cinq dernières années, ont représenté environ 3% du total des logements rendus disponibles.
- Portugal logements pour lesquels une autorisation d'utilisation a été délivrée (continent et îles).

Observations spéciales sur le champ des statistiques relatives aux chiffres
figurant dans le tableau (suite).

Royaume-Uni

les chiffres ne comprennent pas les transformations qui, au cours des cinq dernières années, ont représenté environ 1% de toute la construction d'habitations.

Suède

les chiffres ne comprennent pas les transformations qui représentaient au cours de ces dernières années un peu plus de 1% du total des logements construits.

Suisse

grandes communes : les chiffres s'entendent de 462 grandes communes comptant 2.000 habitants au moins (y compris les quarante-deux grandes villes).

Turquie

agglomérations urbaines seulement qui, d'après le recensement de la population de 1950, comptaient environ 25 % de la population totale.

ces chiffres ne comprennent pas les logements faisant partie d'immeubles non résidentiels.

VII -- LOGEMENTS POSSEDANT L'ELECTRICITE
L'EAU COURANTE ET UNE SALLE DE BAINS

Source : Statistiques de base de douze pays européens
(C.E.C.A. - C.E.E. & C.E.E.A.)

En pourcentage du nombre total
de logements

	P a y s	Année	Elec- tri- cité	Eau courante		Salle de bains
				A l'inté- rieur du logement	A l'inté- rieur ou à l'extérieur	
1	Allemagne (R.F.) (sans la Sarre)	1955	98,8	...	79,4	31,6
1a	Sarre.....	1951	99,9	...	99,8	21,9
2	Belgique.....	1947	95,4	48,5	56,1	8,4
3	France.....	1954	93,0	58,4	94,3	10,4
4	Italie.....	1951	78,2	34,0	42,7	10,1
5	Luxembourg.....	1947	100,0	93,0	97,0	21,0
6	Pays-Bas.....	1956	98,1	90,4	...	26,8
7	Royaume-Uni.....	1951	88,0	81,4	94,5 (a)	62,4 (a)
8	Danemark.....
9	Norvège(b).....	1946	83,0	...	65,0	16,0
10	Suède.....	1954	93,7 (c)	67,0 (c)	68,7	27,6 (d)
11	Autriche.....	1951	90,7	34,2	63,3	10,6
12	Suisse.....
13	Etats-Unis.....	1950	92,1	81,6	83,9	71,2 (e)
14	Canada.....	1951	87,0	74,0	...	60,8
15	U.R.S.S.....

- (a) Grande-Bretagne seulement. Les données se rapportent aux ménages.
 (b) Non compris la province de Finmark (environ 60.000 habitants).
 (c) Chiffres de l'année 1945.
 (d) Salles de douches et saunas non comprises.
 (e) Installation de bain ou douche, privée ou partagée.

La diversité des années de référence rend les données de ce tableau difficilement comparables, surtout en ce qui concerne les logements pourvus d'eau courante et de salle de bain, du fait que les constructions nouvelles sont presque partout mieux équipées de ces installations.



VIII - PRODUCTION INDUSTRIELLE EN EUROPE OCCIDENTALE

Indices (1953 = 100), variations saisonnières éliminées

Source : Bulletin Economique pour l'Europe - Commission Economique pour l'Europe -

P A Y S	1955	1956	1957	1 9 5 7				1 9 5 8		
				I	II	III	IV	I	II	III
Autriche	133	138	146	142	146	146	150	150	149	151 a
Belgique	116	123	123 b	125	124 b	117 b	123	118	111	113
Danemark	111	113	117	119	119	115	114	118	117	116
Finlande	127	130 b	131	140	130	132	122	128	121	129 a
France	117	129	140	141	143	146	151	156	155	152
Allemagne occidentale	129	139	147	146	147	146	149	151	149	150
Italie	119	128	138	136	137	139	139	139	138	140
Pays-Bas	118	123	126	129	127	126	121	124	125	127
Norvège	117	122	126	124	128	128	126	119	123	123
Suède	111	114	119	118	119	120	120	121	119	119
Royaume-Uni	114	113	116	113	116	117	114	114	112	113
Yougoslavie	132	146	171	158	170	169	184	182	188	178 a
Total pour les pays ci-dessus	120	126	133	132	133	134	135	136	134	135
a Juillet - Août										
b les chiffres se ressentent des grèves										



IX - EMPLOI ET HEURES OUVREES DANS L'INDUSTRIE DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Indices (moyenne 1953 = 100)

Source : Bulletin Economique pour l'Europe - Commission Economique pour l'Europe -

	1955	1956	1 9 5 7				1 9 5 8		
			I	II	III	IV	I	II	III
Autriche ...Emploi	114	119	119	120	123	124	121	121	122
Semaine de travail ..	105	105	104	106	105	105	103	105	106
Heures-ouvrier ouvrées	120	125	123	127	129	129	125	127	129
Belgique ...Emploi	102	104	105	105	105	105	104	102	..
Danemark ...Heures-ouvrier ouvrées	103	101	105	108	96	105	104	105	95
Finlande ...Emploi	106	108	105	104	108	103	99	99	101
Semaine de travail ..	100	100	101	101	93	97	97	94	95
Heures-ouvrier ouvrées	106	108	107	105	101	100	97	94	96
FranceEmploi	101	103	105	106	107	107	108	107	107
Semaine de travail ..	101	103	103	104	104	103	103	102	101
Heures-ouvrier ouvrées	102	105	108	110	111	111	111	109	108
Allemagne ..Emploi	114	121	121	124	126	126	123	125	125
occidentale Semaine de travail ..	100	98	95	93	92	93	92	90	91
Heures-ouvrier ouvrées	115	119	115	115	116	117	113	112	114

Note. - On entend, en général, par industrie, les industries extractives, les industries de transformation et les services industriels publics. Lorsque les statistiques du pays ne les indiquent pas directement, on a calculé les heures-ouvrier ouvrées en multipliant l'indice de l'emploi par celui de la durée de la semaine de travail.

EMPLOI ET HEURES OUVREES DANS L'INDUSTRIE DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Indices (moyenne 1953 = 100)

(Fin)

Source : Bulletin Economique pour l'Europe - Commission Economique pour l'Europe -

	1955	1956	1 9 5 7				1 9 5 8		
			I	II	III	IV	I	II	III
ItalieEmploi	102	104	103	106	108	105	102
Semaine de travail ..	100	99	103	101	96	99	100
Heures-ouvrier ouvrées	102	103	106	107	104	105	102
Pays-Bas ...Emploi	106	109	109	109	110	108	106	106	..
NorvègeEmploi	104	105	104	106	106	105	102	103	103 a
SuèdeEmploi	103	104	103	104	105	104	102	102	102
SuisseEmploi	106	111	114	117	118	117	116	115	113
Semaine de travail ..	100	100	100	99	99	99	99	98	98
Heures-ouvrier ouvrées	106	111	114	116	117	116	114	113	111
Royaume-Uni Emploi	105	105	105	105	105	106	105	104	103
Semaine de travail ..	101	100	100	100	100	100	100	99	99
Heures-ouvrier ouvrées	106	105	105	105	105	106	105	103	102

a Juillet

X - PRIX ET SALAIRES DANS CERTAINS PAYS D'EUROPE

Indices (moyenne 1955 = 100)

Source : Bulletin Economique pour l'Europe - Commission Economique pour l'Europe -

	1956	1 9 5 7				1 9 5 8		
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
Autriche ... Prix de gros	104,5	104,2	107,0	104,9	102,5	102,6	102,0	101,4
Prix à la consommation	105,5	105,7	103,2	106,5	107,5	111,1	109,9	106,9
Gains horaires	108,1	110,4	112,4	115,4	115,6	113,8	118,0	119,0
Belgique ... Prix de gros	106,3	105,9	105,9	105,9	105,5	102,8	100,4	100,5
Prix à la consommation	104,7	105,1	105,7	106,6	107,7	107,1	107,6	107,2
Gains horaires	113,6	115,9	119,1	118,7	122,5	121,7	123,4	..
Danemark ... Prix de gros	105,0	104,0	104,0	103,0	102,0	102,0	102,0	102,0
Prix à la consommation	106,7	105,3	106,8	106,4	107,1	107,5	107,2	108,4
Gains horaires	111,5	110,8	117,0	112,1	115,7	115,0
Finlande ... Prix de gros	108,7	110,3	112,1	114,5	123,7	124,7	124,5	121,6
Prix à la consommation	118,0	120,0	122,0	126,0	128,0	130,0	132,0	132,0
Gains horaires	115,3	115,3	117,1	118,0	118,9	118,9	123,4	..
France Prix de gros	106,3	105,8	107,7	110,8	121,1	122,6	123,7	122,5
Prix à la consommation	102,2	101,7	102,8	106,1	112,6	119,3	121,0	122,1
Gains horaires	111,6	113,3	116,1	119,6	124,2	129,0	131,9	132,9
Allemagne .. Prix de gros	104,2	104,2	104,2	104,2	105,0	105,9	105,0	105,0
occidentale Prix à la consommation	103,6	103,6	104,5	105,5	107,3	108,2	108,2	107,3
Gains horaires	112,1	115,5	119,3	120,7	122,1	125,0	127,5	128,7

Note. - Les gains horaires se rapportent en général aux industries de transformation (c'est-à-dire non compris les industries extractives et le bâtiment). Pour la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse, il s'agit des taux de salaires.

PRIX ET SALAIRES DANS CERTAINS PAYS D'EUROPE

Indices (moyenne 1955 = 100)

(Fin)

Source : Bulletin Economique pour l'Europe - Commission Economique pour l'Europe -

	1956	1 9 5 7				1 9 5 8		
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.
ItaliePrix de gros	104,2	102,8	102,2	102,3	102,8	101,6	101,7	100,3
Prix à la consommation	105,0	105,6	106,1	107,4	109,6	110,4	114,1	113,0
Gains horaires	110,4	108,0	109,8	109,4	113,4	112,6
Pays-Bas ...Prix de gros	105,1	104,4	105,1	104,4	104,4	103,6	102,2	100,0
Prix à la consommation	103,8	103,8	108,5	112,3	111,3	111,3	112,3	109,4
Gains horaires	106,0	112,6	113,2	117,9	117,9	117,9	121,9	121,9
NorvègePrix de gros	107,8	108,7	108,7	107,8	107,8	106,8	106,8	107,8
Prix à la consommation	104,9	106,3	107,0	106,3	107,0	108,4	111,9	114,0
Gains horaires	112,4	110,3	120,2	112,4	115,6	114,9	123,4	..
SuèdePrix de gros	106,5	106,5	106,5	105,8	105,8	105,1	104,3	103,6
Prix à la consommation	106,8	107,5	109,0	109,8	111,3	113,5	114,3	114,3
Gains horaires	110,7	111,3	115,1	114,9	116,7	119,6	121,6	120,6
SuissePrix de gros	104,6	103,6	105,2	103,6	103,4	101,9	100,7	100,0
Prix à la consommation	102,8	102,1	103,2	104,2	104,9	104,6	105,7	106,0
Gains horaires	104,1	105,2	105,5	105,9	106,8	108,4	108,9	109,3
Royaume-Uni Prix de gros a).....	105,8	106,5	107,4	109,1	109,8	109,9	109,5	109,5
Prix à la consommation	106,3	107,0	108,7	109,1	111,3	111,5	113,3	111,5
Gains horaires	109,2	110,0	114,0	114,9	115,2	115,6	116,2	117,0

a) séries révisées